



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS  
LIGUE CENTRE VAL de LOIRE  
du JEU D' ÉCHECS  
Commission Technique Régionale

## Championnat Régional des Jeunes Règlement applicable dans la ligue Centre-Val de Loire

### Préambule

La Ligue Centre Val-De-Loire des Échecs organise les Championnats de Ligue CVL des Jeunes (CRJ) et en délègue la mise en œuvre à un club qui aura été sélectionné par le Comité Directeur de Ligue.

Pour être sélectionné, un club devra avoir présenté un dossier de candidature au plus tard à l'occasion du Comité Directeur de janvier de la saison précédente.

Ce dossier comprendra obligatoirement :

1. les dates et horaires, aussi détaillés que possible, prévus pour les parties de chaque tournoi ;
2. un budget financier, équilibré, de la manifestation étant pris en compte que la Ligue CVL prend en charge le coût de l'intégralité des trophées et du défraiement de l'arbitre en chef du championnat et de son premier adjoint ;
3. un descriptif aussi détaillé que possible des locaux qui seront mis à disposition des joueurs et de leurs accompagnateurs ;
4. une attestation d'assurance pour l'utilisation des locaux ;
5. une solution d'accueil économique en pension complète ;
6. une liste, aussi exhaustive que possible, de solutions d'hébergement à proximité immédiate, au plus dans un rayon de vingt minutes, de la salle de jeu ;
7. une proposition pour une équipe d'arbitrage d'au moins un arbitre principal et un adjoint, étant bien entendu que la nomination définitive de l'arbitre principal est une prérogative du Directeur Régional de l'Arbitrage en lien avec le Directeur Régional des jeunes.

Atouts complémentaires optionnels :

- organisation d'une manifestation échiquéenne ou autre à destination des accompagnateurs, jeunes et moins jeunes ;
- différenciation spatiale avec signalétique adéquate de chaque tournoi jeune.

## 1. Tournois

Les CRJ comportent dix tournois

- deux tournois U8 (Petit-poussin) : mixte et féminin
- deux tournois U10 (Poussin) : mixte et féminin
- deux tournois U12 (Pupille) : mixte et féminin
- deux tournois U14 (Benjamin) : mixte et féminin
- deux tournois U16 (Minime) : mixte et féminin

## 2. Participation

L'inscription à l'un des tournois des CRJ est ouverte à tout jeune des catégories pré-citées, titulaire d'une licence A dans un club de la Ligue CVL, s'étant acquitté du montant de ses droits d'inscription et respectant l'une des conditions suivantes :

- Joueurs passant par les phases départementales
  - avoir participé au championnat départemental de sa catégorie pour la saison en cours et y avoir réalisé la moitié des points maximum possible plus 0,5 point ;
  - avoir terminé à l'une des trois premières place du championnat départemental de sa catégorie quel que soit le nombre de point obtenus ;
- Qualifiés d'office sans passer par la phase départementale
  - être qualifié d'office pour le Championnat de France des jeunes au regard des règles fédérales de qualification ;

○ les joueurs ayant participé l'année précédente aux **CRJ de la Ligue CVL** :

- qui ont remporté un titre de Champion Régional ou de Championne Régionale, même si c'était dans une autre catégorie ;
- qui, changeant de catégorie, ont marqué au moins 5,5 points sur 7 dans leur CRJ de l'année précédente ;
- qui, ne changeant pas de catégorie, ont marqué au moins 5 points sur 7 dans leur CRJ de l'année précédente.

○ les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre de la nouvelle saison :

- 1850 pour les U16 (minimes), 1600 pour les U16F (minimes Filles) ;
- 1750 pour les U14 (benjamins), 1500 pour les U14F (benjamines) ;
- 1600 pour les U12 (pupilles), 1350 pour les U12F (pupillettes) ;
- 1450 pour les U10 (poussins), 1200 pour les U10F (poussines) ;

Cas spécifique des féminines :

- une joueuse qui aurait participé au Championnat départemental mixte de sa catégorie ne peut prétendre être qualifiée pour le CRJ féminin de sa catégorie et inversement.

Repêchages exceptionnels :

- Le Directeur Régional des jeunes peut accorder une dérogation en qualification directe pour un jeune qui n'aurait pu participer à son Championnat Départemental. Cette décision ne pourra être prise qu'après :
  - présentation d'un dossier par le Directeur Départemental des jeunes de son département, chaque département fixant les conditions à remplir pour déposer cette demande ;
  - avis favorables et conformes du Président de Ligue et du Directeur Technique Régional après consultation des éléments du dossier ;
- Une demande de dérogation sera automatiquement acceptée pour tout jeune qui n'aura pu participer à son Championnat Départemental des Jeunes parce qu'il jouait le même jour dans une compétition par équipe pour le compte de son club.
- Une demande de dérogation sera automatiquement refusée pour tout jeune qui n'aura pu participer à son Championnat Départemental des jeunes parce qu'il participait le même jour à une compétition dans le cadre d'un autre sport.

### 3. Droits d'inscription, nombre de rondes, cadence de jeu, notation

Chaque saison, le montant du droit d'inscription aux CRJ sera précisé aux clubs par le Comité Directeur de Ligue précédent le début des phases départementales du cycle de qualification pour les CRJ.

Chaque tournoi se joue en 7 rondes à la cadence de :

- 50 min [+ 10 sec / cp] pour les quatre tournois U8 et U10 - *Notation obligatoire. Si le temps d'un joueur descend en dessous de 5 minutes, ce joueur n'est plus obligé de noter.*
- 1h30 [+ 30 sec / cp] pour tous les six autres tournois – *Notation obligatoire*
- *Si un joueur est dans l'impossibilité de noter, **la** pendule sera ajustée par l'arbitre principal du CRJ d'une manière équitable.*

#### 4. Appariements, retards

- Les appariements se font au Système Suisse intégral, sans aucune protection.
- l'appariement de tournois peu fréquentés pourra être adapté en fonction du nombre de participant(e)s (tournoi toutes rondes, double rondes, fusionné avec le tournoi mixte...).
- Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription, fait contrôler la validité de leur licence au plus tard à l'heure fixée pour la fin du pointage et qui seront présents dans la salle de jeu au moment de l'appariement de la première ronde.
- Un joueur qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra la partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

#### 5. Règles du jeu

- Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. En vigueur à la date des CRJ.
- Dans chaque tournoi, les parties nulles par consentement mutuel avant une heure de jeu ou le 30<sup>e</sup> coup du joueur conduisant les pièces noires sont interdites sans le consentement de l'arbitre. Cependant, les dispositions des articles 9.2 & 9.3 des règles du jeu de la Fide s'appliquent pleinement quel que soit le nombre de coups joués ; la situation survenant sur l'échiquier doit être constatée par l'arbitre, faute de quoi les deux joueurs seront sanctionnés.

#### 6. Classement, départages, titres, qualification

- Le classement est établi au nombre de points de parties.
- Les départages utilisés sont :
  - Tournois au système suisse :
    1. Buchholz tronqué
    2. performance
  - Tournois toutes rondes :
    1. Sonneborn-Berger
    2. Koya
    3. performance

Les titres de *Champion Régional / Championne Régionale* et les places qualificatives sont attribués selon le classement établi sur la grille américaine de chaque tournoi ; il ne sera procédé à aucun match de départage.

## 7. Conduite des joueurs et des spectateurs

- **L'accès à la zone de jeu est strictement interdit aux spectateurs** et à toute autre personne non autorisée par les arbitres ou les organisateurs.
- Le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter sa table de jeu sans l'autorisation d'un arbitre ;
- Les joueurs dont la partie est en cours ne doivent pas se rendre dans les zones d'analyse, de repos et, éventuellement, de jeu d'une manifestation parallèle.
- Tout échange sur une partie en cours est interdit ; éviter toute lecture suspecte.
- Les téléphones ne sont pas admis dans les salles de jeu des CRJ, même éteints !
- Une fois leur partie terminée, les **deux** joueurs remettent leurs pièces en place.
- Le vainqueur, ou le joueur ayant conduit les pièces blanches en cas de partie nulle, apporte, à la table des arbitres de son tournoi, les originaux des feuilles de parties signées et complétées, avec le résultat de la partie très clairement indiqué sur chacune des deux feuilles où le nom du vainqueur sera entouré. Les joueurs quittent ensuite la zone de jeu et deviennent spectateurs. A ce titre, ils n'ont plus accès aux salles de jeu des CRJ jusqu'à la ronde suivante.

## 8. Appel

- Un joueur peut faire appel d'une décision de l'arbitre.
- Pour présenter un appel il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives.
- Dès la fin de la partie le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre.
- La composition de la Commission d'Appel sera publié à l'ouverture du CRJ et définie par l'article 5 du Règlement intérieur spécifique de la manifestation (Cf point n°9 ci-dessous).

## 9. Obligations du club désigné pour l'accueil des CRJ

Au plus tard à l'occasion du Comité Directeur de Ligue précédent les CRJ qu'il met en œuvre, le club hôte devra fournir au Directeur Régional des jeunes un règlement intérieur spécifique de la manifestation.

Eu égard au détail du présent règlement, le Règlement intérieur spécifique se limitera à préciser... (voir feuille suivante)

# Championnat Régional des Jeunes - Année

## Règlement intérieur spécifique, complémentaire au règlement de Ligue - Lieu -

**Article 1** : Noms, prénoms et qualités de chaque membre du Comité d'organisation

Ce Comité d'organisation devra comprendre au minimum

- le Président de Ligue ou son représentant qu'il aura désigné ;
- le Directeur Régional des Jeunes ou son représentant qu'il aura désigné ;
- au moins trois représentants du club hôte, dont son Président.

**Article 2** : Adresses complètes de toutes les salles utilisées dans le cadre des CRJ

**Article 3** : planning détaillé (date / horaires).

Ce planning devra être conforme à celui présenté dans le dossier de candidature et accepté par le Comité Directeur de Ligue.

**Article 4** : Équipe d'arbitrage

**Article 5** : Commission d'Appel

La commission d'Appel comprendra

- Le Directeur Régional des jeunes, ou son représentant qu'il aura désigné
- L'organisateur, le Président de la Ligue, ou son représentant qu'il aura désigné
- Le Directeur Régional de l'Arbitrage, ou son représentant qu'il aura désigné

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur de son club ou qu'il encadre.

**Article 6** : Quotas de qualification

	U8	U10	U12	U14	U16
Mixte					
Féminine					

**Article 7** :

- Les règles de la FFE et de la FIDE s'appliquent pour tout autre point qui ne serait pas dans le présent règlement.